

Berne, le 10 août 2009

Document de réflexion

Conventions de double imposition avec des pays en développement

Rappel des faits

1. Avec son secret bancaire, la Suisse facilite aussi l'évasion fiscale des pays en développement. Les montants en jeu sont plus modestes (estimation: près de 360 milliards de francs) si on les compare à ceux des pays industrialisés mais ils pourraient fournir une importante contribution au financement du développement.

2. La Suisse n'a pas de convention de double imposition avec plus de cent pays en développement. Il n'y a pas d'engagements contractuels en matière de soustraction fiscale et de fraude fiscale vis-à-vis de ces pays. Parmi les 42 pays en développement et en transition avec lesquels une convention de double imposition a été passée existe un groupe avec lequel rien n'est prévu dans ce domaine, pas même d'entraide judiciaire en cas de fraude fiscale. Au second groupe de pays (Chili, Turquie, Colombie et Afrique du Sud notamment), les conventions garantissent l'entraide judiciaire en cas de fraude fiscale, comme c'était le cas jusqu'ici avec les Etats de l'OCDE.

3. Il ne faut pas confondre la soustraction fiscale des pays en développement avec le problème des fonds des dictateurs. Depuis des années, la Suisse ne ménage pas ses efforts pour restituer aux pays concernés les fonds de dictateurs ou les fonds publics détournés. De même, les banques suisses ont pris des dispositions internes contre l'acceptation de tels fonds. Les montants provenant de l'évasion fiscale des pays en développement jouissent en revanche de la protection du secret bancaire.

Les options de la Suisse

Suite aux changements politiques récents, la Suisse a le choix entre deux options opposées:

1. Elle peut maintenir le statu quo vis-à-vis des pays en développement.
2. Elle peut décider d'adopter une politique cohérente et d'étendre les concessions qu'elle a dû faire aux Etats-Unis et à l'UE à tous les pays en développement, à savoir: assistance administrative et entraide judiciaire en cas de soustraction fiscale et fiscalité de l'épargne sur les fonds non imposés en provenance de pays en développement.

Pour l'**option du statu quo**, on peut avancer les arguments suivants:

- il n'y a pas eu jusqu'ici de pression coordonnée de pays en développement sur la Suisse;
- les pays en développement ont trop peu d'influence pour réussir à mettre la Suisse sous pression – même si la situation est différente s'agissant du Brésil, de l'Inde et de la Chine;
- dans quelques pays en développement, les élites se défendent contre le prélèvement d'impôts importants sur le revenu, raison pour laquelle ce n'est pas à la Suisse d'améliorer la situation.

Les arguments suivants plaident contre l'option du statu quo:

- dans les négociations de double imposition, les pays en développement ont de plus en plus souvent exigé un traitement sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis ou l'UE

- (Turquie et Chili dans les toutes récentes négociations de double imposition);
- après les concessions faites aux pays de l'OCDE, cette pression ne va pas se relâcher mais s'amplifier;
 - en décembre 2008, à la Conférence de l'ONU sur le financement du développement, le Conseil fédéral a annoncé une éventuelle extension de la fiscalité de l'épargne aux pays en développement;
 - la communauté internationale a souligné en juin de cette année, à la Conférence de l'ONU sur la crise économique mondiale, que les pays en développement ne devaient pas être discriminés dans les questions fiscales internationales;
 - dans le cadre du FMI, de la Banque mondiale et d'autres institutions donatrices, la Suisse milite pour une imposition plus forte des couches prospères de la population dans les pays en développement;
 - des standards différents dans le traitement des pays industrialisés et des pays en développement minent la crédibilité de la politique suisse sur la scène internationale, ce qui peut avoir des effets négatifs sur la défense des intérêts suisses.

Plaident en faveur de l'**option d'une politique cohérente:**

- Considérations politiques: la Suisse peut procéder de sa propre initiative à l'extension des concessions de politique fiscale vis-à-vis des pays en développement dans un avenir proche.
- Considérations stratégiques: l'extension aux pays en développement va dans le sens d'une stratégie suisse globale visant à intégrer tous les paradis fiscaux, stratégie nécessaire pour réduire les désavantages concurrentiels.
- Considérations de crédibilité: l'extension des concessions de politique fiscale aux pays en développement assure la cohérence de la position suisse au plan international et aide à restaurer le capital de crédibilité perdu sur ce dossier.
- Considérations de politique de développement: si la Suisse ne facilite plus l'évasion fiscale des pays en développement, elle gomme l'incohérence majeure de son actuelle politique de développement (d'une main, elle octroie une aide au développement et de l'autre, elle soustrait des recettes fiscales aux pays en développement. Si on admet un rendement de 5 % et un taux d'imposition de 35 %, les 360 milliards d'impôts évadés représentent un manque à gagner de près de 6 milliards de francs, ce qui n'est pas négligeable.)

Plaide contre l'option d'une politique cohérente l'argument selon lequel...

- nous pouvons préserver quelques années encore notre avantage (gérer l'argent issu de l'évasion fiscale provenant de pays en développement).

Et maintenant?

A notre avis, le Parlement devrait exiger du Conseil fédéral un concept pour la future politique extérieure en matière fiscale vis-à-vis de tous les pays intéressés et inciter à la cohérence et au traitement de tous les pays sur un pied d'égalité.

Peter Niggli et Mark Herkenrath, Alliance Sud